

DELEGATION DE SIGNATURE DU TRESORIER A DES AGENTS DE LA CCIR

Conformément à l'article A 712-36 du code de commerce, le Trésorier peut déléguer sa signature, en matière d'exécution des opérations de dépenses, de recettes ou de gestion de la trésorerie, au Trésorier Adjoint ou à d'autres membres élus de l'établissement, à l'exception du président ou de ses délégués.

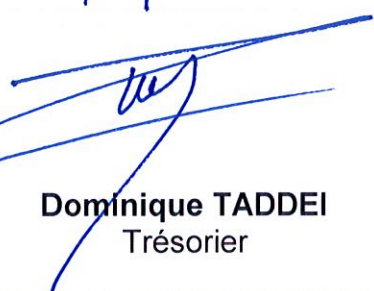
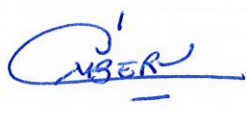

Il peut également déléguer cette signature à des agents permanents de l'établissement non délégués du président ; la délégation ne peut alors porter que sur la signature des titres de paiement et des documents relatifs aux opérations de trésorerie.

Comme le stipulent les dispositions de l'article 45 du règlement intérieur de la CCI de région, le trésorier peut déléguer sa signature à d'autres membres élus, ou agents de la chambre dans les mêmes conditions que le président.

Sur proposition du trésorier, l'assemblée générale peut désigner des payeurs délégués parmi ses membres élus, à l'exclusion du président de la chambre, de ses délégués et des ordonnateurs délégués visés à l'article 41 du présent règlement intérieur. Les payeurs délégués reçoivent alors délégation du trésorier dans les conditions fixées par le présent article en matière de délégation de signature.

L'Assemblée Générale de la CCI de Région réunie en assemblée plénière le 13 octobre 2016 a délibéré favorablement suite à la proposition du Trésorier, Dominique TADDEI, pour désigner Jean-Michel BERNUZ chargé du service comptable et Ghislaine MARASSOGLU, chargée de gestion financière, collaborateurs de la CCI de région, comme payeurs délégués.

Ils reçoivent alors, en tant que tel, délégation de signature du Trésorier pour réaliser, pour le compte du Trésorier, les opérations de règlement des mandats signés par le Trésorier.

<p>Bon pour acceptation, le : (date et signature) <i>26/10/2016</i></p>  <p>Dominique TADDEI Trésorier</p>	<p>Bon pour acceptation, le : (date et signature) <i>21.10.2016</i></p>  <p>Jean-Michel BERNUZ Chargé du service comptable</p>	<p>Bon pour acceptation, le : (date et signature) <i>le 21.10.2016.</i></p>  <p>Ghislaine MARASSOGLU Chargée de gestion financière</p>
---	---	---

Cette délégation s'exerce selon les modalités ci-dessus pour une durée au plus égale à celle du mandat du Président en exercice. Cette délégation est strictement personnelle et ne peut être subdéléguée. La publicité de ces délégations sera assurée conformément aux dispositions du Code de Commerce.